

ENTREPRISE DE PRESSE : REGLEMENTATION

L'entreprise de presse est une entreprise qui publie un support écrit paraissant à intervalles réguliers. Elle doit mettre régulièrement à la disposition du public et ce, pour une durée indéterminée, des écrits imprimés et tirés à plusieurs exemplaires et ayant, pour chaque numéro, une présentation uniforme. Il faut donc une périodicité de parution et ce quelque soit cette périodicité.

Forme juridique :

L'entreprise de presse peut être exploitée :

- soit sous forme d'entreprise individuelle,
- soit sous forme de société commerciale. A noter qu'une entreprise de presse exploitée sous forme de société anonyme ne nécessite qu'un capital de 300 euros au lieu de 37 000 euros.

Obligations des entreprises de presse :

Elles sont astreintes lors de la publication des écrits à un certain formalisme (dépôt judiciaire, dépôt administratif et dépôt légal).

Taux de TVA :

Elles bénéficient d'un taux de TVA spécifique (TVA à 2,1%).([art 298 septies du CGI](#))

Presse en ligne :

Le [décret 2009-1340 du 29 octobre 2009](#) a créé un **statut d'éditeur de presse en ligne** pour les sites internet ' mettant à disposition du public un contenu original composé d'informations présentant un lien avec l'actualité et ayant fait l'objet au sein du service de presse en ligne, d'un traitement à caractère journalistique notamment dans la recherche, la vérification et la mise en forme de ces informations '.

Le contenu publié doit présenter un caractère d'intérêt général quant à la diffusion de la pensée (instruction, éducation, information, récréation du public).

L'éditeur doit recruter au moins un journaliste professionnel afin de pouvoir prétendre à ce statut.

Informations complémentaires :

Sur le site <https://bpifrance-creation.fr>, Rubrique Activités Réglementée, [Entreprise de presse - Publication de périodiques](#).

ENTREPRISE DE PRESSE REGLEMENTATION

Mise à jour le : 28/05/2019

La CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne dégage sa responsabilité en cas de défaillance quant à l'exactitude des informations.